

A Barbizon, le 19 mai 2020

Le Maire,

A

**Mesdames, Messieurs,
Les Barbizonnais**

Nos réf : PhD/VB/2020/21

Objet : Informations aux Barbizonnais – Communiqué n° 6

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le pays de Fontainebleau a mené une action de communication importante qui a conduit les médias à citer abondamment la Région Ile-de-France et notamment Barbizon comme destination touristique incontournable proche de Paris.

L'effet a été supérieur à l'attente et le premier week-end de déconfinement, conjugué à une météo exceptionnelle ont favorisé l'affluence d'un grand nombre de visiteurs sur Barbizon partis à l'assaut de la forêt mais aussi de la Grande rue. Cette situation risque de se renouveler les prochains week-ends.

Pour votre information, l'office de Tourisme de Fontainebleau a reçu, dimanche dernier, 5000 personnes en une seule journée, ce qui est un record absolu, la moyenne étant de 500 visiteurs en temps normal.

Ce déferlement de visiteurs m'a amené à prendre l'attache de Monsieur le sous-Préfet de Seine-et-Marne afin que soient réalisées des rondes supplémentaires de la gendarmerie pour garantir la sécurité de tous, tout en préconisant la prévention, notamment en faisant appel à la gendarmerie à cheval.

Nous mettons l'accent sur la nécessité absolue pour les commerçants de faire respecter les gestes barrière et tout particulièrement la distanciation physique dans les files d'attente de leurs clients. Monsieur le Préfet de Seine et Marne est très attentif à ces mesures et décrètera la fermeture de tout établissement qui ne ferait pas respecter les consignes.

S'AGISSANT DES COMMERCES

Mes services sont extrêmement attentifs au suivi de leur situation car nous comprenons le désarroi de certains d'entre eux qui, fermés depuis le 17 mars, ne peuvent profiter de cette affluence record.

Dès lors et dans l'hypothèse où les services préfectoraux autoriseraient une ouverture partielle des bars et restaurants début juin, la municipalité est disposée à mettre à votre disposition l'espace public, dont la chaussée, pour y installer des tables et ainsi pouvoir accueillir un plus grand nombre de clients.

Cette proposition entraînera un certain nombre d'aménagements. En premier lieu, les restaurateurs devront gérer l'aspect sanitaire pour leur clientèle à savoir le respect des gestes barrière et de distanciation physique.

En second lieu, cette mesure entraînera la fermeture à la circulation de la Grande Rue de Barbizon durant les week-ends. Ce sera une contrainte pour ces riverains mais nous espérons qu'ils seront solidaires de leurs commerces, pour la plupart lourdement pénalisés.

Par ailleurs, j'ai demandé d'annuler la perception des droits de voirie des exercices 2019 et 2020 générés par l'occupation du domaine public (terrasses).

LES TOILETTES PUBLIQUES

Dans l'urgence que représente la très forte fréquentation observée le week-end dernier, très exceptionnellement et par mesure d'hygiène, nous avons pris la décision d'ouvrir les toilettes publiques en faisant appel à une société extérieure pour la surveillance et le nettoyage. Cette ouverture est conditionnée par la disponibilité du personnel de cette société. Ceci a un coût non négligeable qui ne saurait être supporté par la collectivité sur le long terme. Il devra être rapidement pris en charge soit par l'agglomération qui a la compétence tourisme, soit par une association privée sous peine de fermeture jusqu'à la levée totale des mesures sanitaires.

Il serait curieux que Barbizon soit plus connue touristiquement pour ses toilettes que pour ses peintres.

A titre de comparaison, et pour votre information, Fontainebleau, commune de 15 000 habitants ne possède qu'une seule toilette publique gérée par la société Decaux.

S'AGISSANT DES MASQUES

Les masques du Département de Seine-et-Marne ont pu faire l'objet d'une première distribution dans les boîtes aux lettres entre le 12 et le 14 mai à raison d'un masque par foyer puisque la commune a été livrée de 637 masques le 11 mai au lieu de 1167 prévu initialement.

Le Conseil départemental avait validé des commandes à raison de deux masques par habitant pour être au rendez-vous de la phase de sortie progressive de confinement mais la réception du solde de ces commandes sera échelonnée dans les prochaines semaines et sera disponible d'ici début juin.

La commune a également commandé des masques en tissu à raison d'un masque par habitant. La livraison ayant eu lieu le 18 mai, les masques sont à récupérer en mairie sur présentation du livret de famille à raison d'un masque par habitant.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez demander la livraison de votre masque à votre domicile en appelant le 01 60 66 41 92.

Parallèlement, l'association de l'union des commerçants a été livrée de 300 masques chirurgicaux par la Chambre du commerce et de l'industrie à destination des commerçants Barbizonnais.

Attention, les masques artisanaux ne se substituent pas aux masques chirurgicaux. Ils doivent systématiquement être lavés au moins 30 minutes à 60 degrés après usage, pour détruire les agents contaminants.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EST MOBILISE :

En ce qui concerne les courses, sauf cas particulier, les personnes sont invitées, en cette période de déconfinement, à retourner faire leurs emplettes comme d'habitude en respectant scrupuleusement les gestes barrière.

LES SERVICES MUNICIPAUX

A compter du 11 mai tout en prenant les mesures nécessaires pour préserver la sécurité de tous **l'accueil physique et téléphonique** au 01.60.66.41.92 continue à être assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h pour répondre à toutes vos questions jusqu'à nouvel ordre. L'accueil est équipé d'une paroi en plexiglas.

En dehors des heures ouvrables, vous pouvez contacter l'élue d'astreinte au : 07 78 41 96 97.

L'email Mairie est le : mairie-village@barbizon.fr.

Concernant la voirie, des réparations de voirie sont prévues durant la semaine 24 soit à compter du 8 juin s'agissant des rues Jean Baptiste Gassies, Plante Rabot, Louis Renault.

La mise en place du fleurissement est quant à elle prévue à compter du 29 mai 2020.

Quant au ramassage des poubelles de la Grande Rue, les passages seront multipliés durant les prochains week-ends eu égard à la fréquentation touristique.

ECOLE

La reprise de l'école a été effective ce lundi 18 mai pour les enfants des classes de GS à CM2 avec un planning adapté au nombre d'enfants accueillis. Ce fut une rentrée en douceur grâce à un travail de concertation entre les élus, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale, la Directrice de l'école, les enseignants et les services municipaux, qui a permis l'optimisation de la mise en œuvre des mesures sanitaires préconisées et l'accueil des enfants en toute sécurité et en toute sérénité.

J'ai tenu à ce que le service d'accueil du matin, la restauration scolaire et l'accueil du goûter soient maintenus.

Actuellement, les enfants de tous les niveaux (sauf les moyennes et petites sections) sont accueillis tous les jours. Ce planning d'accueil est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des effectifs et de la capacité d'accueil des locaux.

Pour les parents qui voudraient prochainement envoyer leurs enfants à l'école, il faut savoir que le facteur limitant est la capacité de la cantine. La réglementation sanitaire actuelle ne permet d'accueillir dans notre cantine que 32 enfants en deux services au lieu d'environ 80 habituellement. Dans ces circonstances exceptionnelles, l'accueil se fera dans l'ordre des inscriptions.

Par ailleurs, en cas de reprise de l'ensemble des effectifs des classes de GS à CM2, les enfants de CE1/CE2 et CM1/CM2 seront appelés à être présents 2 jours sur 4.

LE SMICTOM EST PRESENT A NOS CÔTÉS

Le SMITOM-LOMBRIC poursuit son retour progressif à un service complet aux usagers tout en assurant leur sécurité et celle du personnel.

Nous vous informons qu'à compter du mardi 12 mai, les déchetteries seront à nouveau accessibles sans rendez-vous, du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h00.

Les plages d'ouverture ont en effet dû être adaptées temporairement afin de tenir compte du taux d'absentéisme de notre exploitant.

Des consignes spécifiques sont à respecter afin de limiter la propagation du virus.

En cas de non-respect de ces consignes, l'accès aux déchetteries pourra être refusé.

Notamment pour la sécurité de tous, 5 véhicules maximum seront autorisés en simultané sur la déchèterie. Cela pourra générer aux heures de pointe une file d'attente.

Nous demandons aux usagers de bien vouloir :

- Porter un masque
- Rester dans leur voiture, vitre légèrement ouverte, pour parler avec le gardien à l'entrée de la déchetterie
- Présenter la carte de déchetterie
- Suivre les consignes du gardien et respecter le Règlement Intérieur,
- Respecter 1 m de distance minimum avec l'agent de la déchetterie et les usagers

Voici le lien vers l'actualité qui est en ligne sur notre site internet : <http://www.lombric.com/actualites/covid-19-decheteries-conditions-daccueil-et-securite-sanitaire>

Les services du SMITOM LOMBRIC restent à votre disposition pour de plus amples informations,

POUR LA VIE ASSOCIATIVE

Dès que nous aurons de plus amples précisions, nous mettrons en place avec les usagers des équipements municipaux, les procédures permettant une réouverture progressive des installations.

En effet, devant la difficulté rencontrée par beaucoup d'entre nous face aux sollicitations de reprise des activités sur les installations, j'ai souhaité qu'un groupe de travail se réunisse et propose une ligne de conduite commune, avec un objectif de prudence en cette période de « déconfinement ».

En s'appuyant sur le texte officiel, ainsi que sur les guides du ministère, il vous sera proposé un protocole que vous pourrez adapter, bien entendu, suivant vos contraintes.

Ainsi, les associations souhaitant reprendre une activité (ou par groupe de 10 maximum avec un espacement de 5 à 10 mètres entre chaque participant), en extérieur exclusivement (pas d'accès aux vestiaires, aux toilettes ni aux espaces de convivialité), peuvent transmettre leur projet au moyen d'un document à compléter.

Aucune piste n'est négligée pour permettre à tous de reprendre une activité à condition qu'elle se déroule dans les modalités sanitaires qui seront établies préalablement.

VIE SOCIALE

Depuis 11 mai, pour que chacun d'entre nous puisse progressivement retrouver la vie sociale, culturelle ou spirituelle de son choix, la liberté de déplacement redevient la règle, et l'interdiction l'exception.

Soyons vigilants car avec le déconfinement, les occasions de contact augmentent tout autant que les risques de diffusion du COVID-19. Le respect par chacun d'entre nous des mesures barrières et de la distanciation physique est important : notre santé individuelle et collective en dépend.

Je vous rappelle les mesures exceptionnelles liées au COVID dans votre vie de tous les jours. **Vous pouvez donc :**

- à nouveau circuler librement - dans un rayon de 100 km à vol d'oiseau autour de votre lieu de résidence. Vous pouvez faire plus de 100 km uniquement si vous restez dans votre département ;
- circuler au-delà si et seulement si vous avez un motif impérieux, personnel ou professionnel – auquel cas vous remplissez une déclaration et vous devez être capable de justifier votre motif de déplacement ;
- vous rendre en forêt ;
- vous rendre dans les médiathèques, bibliothèques de proximité, et les petits monuments ;
- vous rendre dans les lieux de cultes, qui restent ouverts.
- vous rendre aux cérémonies funéraires – mais elle restent limitées à 20 personnes ;
- participer à des rassemblements – limités à 10 personnes ;
- pratiquer un sport individuel en extérieur ;
- pratiquer une activité sportive individuelle en groupe, à condition que : elle ne rassemble que 10 personnes au maximum ; elle soit exercée à l'extérieur ; la distance entre deux personnes pratiquant cette activité soit largement supérieure à la distance de sécurité d'un mètre : elle est de 5 mètres pour une activité dont l'intensité est équivalente à une marche rapide, et de 10 mètres pour une activité à haute intensité ;
- rendre visite à une personne âgée ou vulnérable si vous respectez les précautions nécessaires à la préservation de sa santé fragile - prenez soin de sa santé avant tout et ne prenez pas de risque ;
- sortir et rencontrer des gens, mais pour préserver votre santé vous devez respecter les règles similaires à celles imposées durant la période de confinement, et donc à limiter vos contacts et vos sorties (sans obligation ni besoin d'attestation) ;

Vous ne pouvez pas :

- Vous rendre dans les parcs et jardins - ils sont fermés jusqu'à nouvel ordre
- pratiquer de sport dans les lieux couverts, ni de sport collectif, ni de sport de contact (liste précise diffusée par le ministère des sports) ;
- accéder aux cinémas, salles de théâtre, salles de concert, salles des fêtes, salles polyvalentes, conservatoires - fermés au moins jusqu'à fin mai ;
- accéder aux musées, monuments, parcs zoologiques - sauf décision contraire du préfet après avis du maire et du gestionnaire de l'établissement ; (**Le Musée JF Millet est ouvert**)

- participer à une saison de sports professionnels y compris du football – car elles ne reprennent pas pour le moment ;
- accéder aux colonies de vacances et autres camps - une décision sera prise fin mai pour leur éventuelle ouverture ;
- vous marier, sauf urgence, une décision sera prise à la fin du mois de mai ;
- vous rendre dans les cafés et restaurants – une décision sera prise à la fin du mois de mai.

LES ARRETES MUNICIPAUX

La période de confinement nous a fait prendre conscience de la pollution sonore en particulier aux heures des repas pendant les jours de semaine. Ainsi, un arrêté municipal a donc été établi dans ce sens modifiant les horaires d'utilisation d'engins à moteur, tondeuses et autres. Les nouveaux horaires sont :

- du lundi au vendredi : de 8h à 12h30 et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Il est en application.

Aussi, vous pouvez retrouver les arrêtés municipaux sur notre site internet : <http://www.barbizon.fr/>

Cette période que nous traversons est une épreuve difficile et une expérience inédite. Je remercie chaque Barbizonnais qui a su faire preuve d'entraide, d'empathie et de respect quant aux contraintes liées aux COVID.

Je partage vos préoccupations et reste à l'écoute de vos demandes.

Le Maire,
Philippe DOUCE

